

SAF

SYNDICAT DES
AVOCAT-ES DE FRANCE

Colloque droit public à Lyon 25 ans de référés administratifs

*L'urgence au cœur de la justice administrative :
bilan critique et perspectives*



Vendredi 12 juin 2026 de 8h30 à 17h30
Ordre des avocats de Lyon, 176 rue de Créqui

RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS

Syndicat des Avocat.es de France

34 rue Saint-Lazare, 75009 Paris – Tél : 01 42 82 01 26 – E-mail : saforg@orange.fr

www.lesaf.org



COLLOQUE DROIT PUBLIC

Lyon, Vendredi 12 juin 2026

Ordre des Avocats de Lyon

176 rue de Créqui, 69003 LYON

Depuis la loi du 30 juin 2000, les référés administratifs ont profondément transformé les rapports entre les justiciables et l'État. En un quart de siècle, ces procédures d'urgence sont devenues des outils incontournables de la défense des droits et libertés fondamentales, mais aussi le révélateur des tensions et des limites de notre justice administrative. Derrière les promesses d'une justice rapide et accessible, se dissimulent des désillusions tenaces, des angles morts persistants et une jurisprudence parfois retournée contre ceux qu'elle était censée protéger.

Présentés comme une avancée majeure pour les justiciables, les référés ont certes permis des victoires emblématiques dans la défense des droits fondamentaux. Mais ils ont aussi révélé les fragilités structurelles d'une justice administrative sous tension : augmentation des saisines, fermetures jurisprudentielles, réflexes de la raison d'État. Et si le regard de nos voisins espagnols sur la justice d'urgence vient utilement décaler notre perspective, il interroge en retour nos propres impensés.

La commission droit public du SAF organise à Lyon une journée de réflexion collective réunissant universitaires, magistrats administratifs, avocats et acteurs associatifs. Ensemble, nous dresserons un bilan sans concession, avant d'ouvrir les perspectives : comment le référé s'est-il imposé comme outil de conquête dans des contentieux sociétaux aussi récents que le congé menstruel ? Comment le handicap ou les discriminations investissent le champ des référés ? Une journée pour penser ensemble l'urgence, la défendre et la réinventer.

PÉDAGOGIE

Objectifs pédagogiques : Réaliser un état des lieux de la pratique des référés administratifs à l'occasion des 25 ans de la loi du 30 juin 2000.

Compétences visées : Amélioration des connaissances pratiques en matière de droit administratif.

Public visé et prérequis : Toute personne intéressée par le droit public : magistrat.e.s, avocat.e.s, juristes associatifs, étudiant.e.s. Une maîtrise des techniques juridiques contentieuses est préférable.

Niveau d'enseignement : Niveau 2 : intermédiaire (approfondissement des connaissances et des pratiques)

Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement : apports théoriques et pratiques. Échanges sur les situations et cas pratiques des personnes participant à la journée de formation.

Modalités d'évaluation et moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats : À l'issue du colloque, les personnes participantes seront destinataires d'un questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation afin de permettre son amélioration.

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation : Questionnaire d'évaluation des acquis.

Formalisation à l'issue de la formation : Attestation de fin de formation

Modalités pédagogiques : Formation uniquement en présentiel

Méthode pédagogique : expositive

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Nous contacter par e-mail

saforg@orange.fr ou par tél : 01 42 82 01 26 en cas de besoin d'accessibilité particulier pour un participant.



COLLOQUE DROIT PUBLIC

25 ANS DE REFERES ADMINISTRATIFS : L'URGENCE AU CŒUR DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE

Lyon, VENDREDI 12 JUIN 2026
Ordre des Avocats de Lyon
176 rue de Créqui, 69003 LYON

PROGRAMME

8h30 : Accueil

9h15 : Mot d'ouverture et présentation des enjeux du colloque

MATINÉE (9h30 – 12h30)

BILAN CE QUE LES RÉFÉRÉS ONT CHANGÉ

Modératrice : Cécile Moncalis, avocate au barreau de l'Essonne

9h30 : Perspective historique : De l'urgence d'hier aux référés d'aujourd'hui

- Olivier Le Bot — professeur de droit public (Université Aix-Marseille), auteur du Guide des référés administratifs (éditions Dalloz)

9h50 : Le référé-liberté et la protection des droits fondamentaux

- Sarah Schmalian, doctorante en droit public, Université Grenoble Alpes
- Thomas Giraud, Magistrat administratif

10h30 : Échanges avec la salle et pause

11h : Table ronde : 25 ans au front - Pratiques, victoires emblématiques et obstacles : retours d'expériences

- Sophie Bensmaine, avocate au barreau de Grenoble
- Samy Djemaoun, avocat au barreau de Paris

11h30 : Comment juge-t-on l'urgence ailleurs en Europe ? L'exemple de l'Espagne

- Luis María Díez-Picazo Giménez, magistrat du Tribunal suprême espagnol, ancien président (2015-2020) de la Troisième Chambre (contentieux administratif), professeur de droit constitutionnel (Cunef-Universidad, Madrid)

12h : Échanges avec la salle

12h30 – 14h | PAUSE DÉJEUNER

APRÈS – MIDI (14h – 17h30)

TENSIONS ET PERSPECTIVES DES RÉFÉRÉS

Les référés face aux dysfonctionnements de l'administration

Modératrice : Assa Diarra, Avocate au barreau de Nancy

14h – 14h45 : Augmentation des saisines : causes structurelles et réalités de terrain

- Marion Ogier, avocate au barreau de Paris
- Intervention de Nicolas Hervieu, juriste en droit public et droit européen des droits de l'homme, chargé d'enseignement (Sciences Po et Université d'Evry)
- Gaëtan Girard-Ratrenaharimanga, Magistrat administratif

14h45 – 15h30 : Les limites et dérives : fermeture jurisprudentielle, raison d'État et restriction de l'urgence

- Christophe Testard, professeur de droit public (Université Lyon 3 Jean Moulin)
- Norma Jullien Cravotta, juriste régionale environnement (France Nature Environnement Auvergne-Rhône-Alpes)
- Julie Gonidec, avocate au Barreau de Paris

15h30 : Échanges avec la salle et pause

16h – 16h45 : Les référés, miroir des mutations sociétales : un outil au service d'enjeux récemment investis

- Pierre Kukuryka, avocat au Barreau de Paris
- Bruno Roze, avocat au Barreau de Paris
- Amélie Fayard, Magistrat administrative

16h45 : Échanges avec la salle

17h | Synthèse finale et clôture



COLLOQUE DROIT PUBLIC

25 ANS DE REFERES ADMINISTRATIFS : L'URGENCE AU CŒUR DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE

Le SAF est engagé contre les violences sexistes et sexuelles tant au sein de ses instances internes que lors de ses manifestations et formations. Si vous êtes témoin ou victime de violences sexistes et sexuelles, vous pouvez adresser un mail à signalement@lesaf.org

INSCRIPTION

Inscription préalable en ligne, avant le mercredi 10 juin 2026 www.lesaf.org

Tarifs :

- Avocat adhérent SAF : 90€ TTC
- Avocat non adhérent SAF et autre public : 110€ TTC
- Élève-avocat, étudiant : entrée libre dans la limite des places disponibles
- Avocat adhérent SAF au barreau de Lyon : entrée libre*

* la gratuité est valable pour les avocats à jour de leur cotisation

FORMATION CONTINUE

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (Article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB n° 2018-001 du 20 juillet 2018

SAF Organisme de formation n° 11 75 54132 75 – Durée de la formation : **sept heures**

PRISE EN CHARGE FIFPL

N'oubliez pas de demander la prise en charge de votre inscription auprès du FIF-PL – 104 rue de Miromesnil 75384 PARIS CEDEX 08 Tél. 01 55 80 50 00 Fax. 01 55 80 50 29 – <http://www.fifpl.fr>

Participation en présence :

Pour valider la formation - Il vous sera INDISPENSABLE d'émarger la feuille de présence à chaque session de la journée de formation - le matin et l'après-midi.

Merci de bien vouloir remplir le questionnaire d'évaluation en fin de formation.

Une attestation de présence vous sera remise. Seul l'émargement fait foi pour les heures comptabilisées.